



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1995/29
12 avril 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1995
5-16 juin 1995, New York
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

PNUD/FNUAP : HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION
DES BUDGETS ET DES ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE DU FONDS
DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

I. OBJET

1. En octobre 1994, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a adopté la décision 94/30, par laquelle il priait l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, compte tenu des observations formulées pendant la session en cours au sujet de la présentation des budgets et des états financiers, de coopérer avec d'autres programmes et fonds des Nations Unies pour harmoniser la présentation de leurs budgets et états financiers en vue d'établir des définitions communes, en particulier des dépenses d'administration, et d'assurer une plus grande transparence et comparabilité des données financières, et de faire rapport à ce sujet au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1995. Une décision similaire a été adoptée par le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

2. La situation se présente actuellement comme suit.

II. HARMONISATION DES ÉTATS FINANCIERS

3. Conformément à la décision 47/449 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992, et à la résolution 48/216 C de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1993, le Comité administratif de coordination (CAC), par l'entremise de son Comité consultatif pour les questions administratives (Questions financières et budgétaires) [CCAQ (FB)] a créé le Groupe de travail sur les états financiers. Celui-ci succède à l'ancien Groupe de travail du CCAQ

95-10790 (F) 010595 010595

/...

9510790

(FB), qui a mis au point les normes de comptabilité du système des Nations Unies soumises à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Il avait dès le départ été reconnu que l'adoption de ces normes de comptabilité ne conduirait pas nécessairement à une plus grande homogénéité dans la présentation des rapports et des états financiers des différentes organisations et que l'étape suivante consisterait logiquement à créer un groupe de travail sur les états financiers.

4. Ce nouveau Groupe de travail, auquel participent des hauts fonctionnaires du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF spécialistes des questions financières, s'est réuni pour la première fois à Genève, en juin 1994, et pour la deuxième fois à New York, en décembre 1994. Par la suite, une réunion officielle a été organisée avec les membres du groupe technique du Groupe de vérificateurs externes des comptes, qui ont exprimé leur satisfaction au vu des progrès réalisés.

5. Le rapport de la deuxième réunion du Groupe de travail (ACC/1995/FB/R.5) a été soumis en février 1995 au CCAQ (FB) pour examen. Le CCAQ (FB) a approuvé le programme de travail proposé pour la troisième réunion, qui doit se tenir à Genève en juin 1995. En principe, le Groupe de travail devrait être en mesure de conclure ses travaux à cette occasion et, au mois de juillet, de conduire un débat officiel sur les recommandations qu'il aura formulées avec le groupe technique du Groupe de vérificateurs externes des comptes. Par la suite, le CCAQ (FB) examinera le rapport final du Groupe de travail à sa session de la fin août 1995. Il restera ainsi suffisamment de temps pour mettre au point les modèles de présentation des états financiers et les instructions s'y rapportant, ainsi que pour apporter d'éventuelles modifications aux normes de comptabilité avant la soumission du rapport à l'Assemblée générale, prévue pour 1996.

III. HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS BIENNAUX

6. Comme suite à la décision 94/30 du Conseil d'administration, le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF ont engagé des consultations sur la question de l'harmonisation de la présentation des budgets biennaux. Les trois institutions ont fait appel à un consultant, qui a été chargé d'étudier la présentation actuelle du budget de chacune d'entre elles, d'en dégager les différences et de déterminer si celles-ci résident uniquement dans la forme ou si elles portent également sur le fond.

7. Lors de l'établissement du présent rapport de situation, la première partie de l'étude venait d'être achevée et une première version en avait été distribuée aux institutions concernées pour examen et discussion. Après l'avoir examinée en commun, celles-ci détermineront la prochaine étape. À cet égard, il importe de noter que l'étude de gestion récemment réalisée par l'UNICEF traite longuement des questions budgétaires propres à l'UNICEF et contient en particulier des recommandations visant à intégrer les budgets-programmes et les budgets administratifs des bureaux de pays et à mettre au point un processus de budgétisation plus analytique. Les conclusions de cette étude de gestion influenceront sur le déroulement de l'examen commun entrepris par le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF.

8. Étant donné les délais prévus, les conclusions finales de cet examen ne devraient pas avoir d'impact véritable sur la présentation des projets de budget pour l'exercice biennal 1996-1997. Beaucoup reste encore à faire et il sera notamment nécessaire de tenir des consultations fréquentes avec les conseils d'administration de chacune des institutions concernées et avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Les conseils d'administration seront tenus informés par des rapports de situation réguliers.

IV. MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

9. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être :

Prendre note du présent rapport.
